L'ABEILLE.

Imprimé par J. Hayon, Delaup & Duclerc.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI (matin) 8 MAI 1830.

EXTERIEUR.

Angleterre.

Londres, 26 Mars.

Nouvelles de France.

La rupture entre le parti libéral et le parti royaliste en France, ou en d'autres termes, entre les vrais défenseurs de la charte et les amis exclusifs de la cour, devient chaque jour plus sérieuse, si nous devons en croire les journaux des deux partis, qui sont l'écho de leurs vues et de leurs opinions differentes. Les royalistes declarent que le trône de St. Louis a été sauvé et les dangers de l'anarchie écartés par la fermeté du roi; tandis que les libéraux soutiennent que le courage des représentans de la nation a empêché une convulsion contre-révolutionnaire, et que la faction de Coblentz (ainsi qu'ils appellent les amis du ministère) ne peut survivre plusieurs mois à l'éclat de l'indignation publique. En conséquence, les deux partis chantent chacun un *Te Deum* dans leur camp; mais, par le ton et les manières de leurs partisans, nous serions disposés à croire que les royalistes se considèrent maintenant comme étant maîtres du champ et comme ayant élevé le trophée d'une victoire décisive.

Dans un tel tumulte d'opposition, dans cette lutte où des intérêts differens se heurtent pour garvenir à la suprématie, dans cette confusion de passions, de doctrines et de principes, on ne peut espérer que les armes des combattans et leur manière de diriger les hostilités soient toujours conformes à la bonne foi et à l'honneur. Les imputations les plus fausses et les plus ridicules sont hasardées des deux côtés, la malveillance répand les faits les plus alarmans, et si nous n'avions pas égard à la vivacité naturelle de nos voisins, en interprétant leur langage dans notre idiome politique plus froid, nous les croirions à la veille d'une guerre civile. Au nombre des moyens d'attaque reprouvables et que rien ne justifie, employés par les libéraux contre leur coupable cabinet, on peut placer cette calomnie généralement répandue, que le prince de Polignac a été mis à la tête du conseil français par l'influence du ministère anglais, dans le but de détruire la charte, et pour satisfaire les antipathies du duc de Wellington et la jalousie d'une nation rivale. Si les préjugés qu'on cherche par là à irriter ne tendaient qu'à affecter la position relative des partis, nous ne tiendrions aucun compte de cette imputation, persuadés que son absurdité empêcherait le mal qu'elle pourrait faire — Mais les conséquences d'un mensonge de cette espèce ne sont pas aussi limitées: il tend, à la fois, à exaspérer les factions qui divisent le pays, et à mettre en danger la paix des relations internationales. Nous avons si souvent contredit ce fait, et nié de, que nous ne serons pas crus sur le même sujet, si nous n'avions remarqué qu'on y fait allusion dans un pamphlet intitulé: *Lettre à un ami, à Paris, par un membre de la minorité en faveur de la motion de lord Palmerston*, dont l'intelligent auteur, ami avoué du parti constitutionnel en France, traite lui même d'attacher du carquois de ce pamphlet ce trait empoisonné:

"N'est-il donc, dit l'écrivain, d'aucun intérêt pour l'Angleterre que la majorité de la nation française soit imbue de l'idée que le ministère britannique, en formant cette administration particulière, a eu pour objet de faire naître en Europe une réaction contre l'établissement ou la consolidation des institutions libres? S'il était vrai que tels eussent été les desseins du gouvernement anglais (ce que *je ne peux* croire), il n'y aurait aucune expression de blame que, comme anglais, je ne voulusse épuiser contre une telle conduite; mais s'il n'en était pas ainsi, il n'y aurait aucun effort que je ne dusse faire pour obtenir un désaveu spécuel et formel de cette accusation, qu'il faut placer au dehors des bornes de la calomnie et des plus injustes soupçons."

"Je suis persuadé que l'Angleterre comme nation, et le parlement anglais, prendront toujours un vif intérêt à cette marche progressive et à cette amélioration de l'opinion publique, qui peuvent conduire les nations à passer de l'arbitraire à un régime d'institutions libres, transition naturelle et facile, dans laquelle il y a un compromis volontaire entre le droit de prescription et l'opinion publique. Tel était le cas de vos libertés constitutionnelles. Vous aviez passé par toutes les épreuves de dispositions rivales, les questions d'égalité universelle et d'empire universel avaient été déposées dans la tombe des victimes de la révolution et des soldats de l'empire. Croyez vous que, comme nation, nous vous envions vos droits si chèrement achetés? Nous souhaitons seulement que, dans aucun tems, on ne cherche ni d'un côté ni de l'autre, à empiéter sur ce compromis qui fait le mérite de votre charte. Ce serait nous faire, comme nation, la plus flagrante injustice, que de supposer que nous manquions de sympathie pour vos institutions. Nous souhaitons seulement qu'elles soient améliorées et consolidées par ces moyens constitutionnels, qui, pour être poussés avec ardeur, et même avec acrimonie, ne sont d'aucun danger, aussi long-tems que la grande borne des droits politiques n'est pas violée par les partis contendants. Quant à la France, j'ose prédire que les sympathies de ce pays seront contre *les agresseurs*, de quelque côté qu'ils soient, si jamais le malheur veut qu'on en vienne à ce point."

Nous avons à peine besoin d'ajouter à ce passage l'expression de notre conviction pourvu de sens pour croire, ou assez méchant pour propager une assertion aussi peu fondée. La moindre réflexion aurait conduit nos voisins à voir, et la moindre candeur les aurait forcés à avouer que le duc de Wellington et ses collègues ne pouvaient avoir aucun intérêt à soutenir auprès de Charles X ou à lui recommander tels ou tels ministres, dont les mesures devaient mettre le pays en danger, qu'ils éprouvent trop les bienfaits de la paix chez eux (paix qu'un mouvement révolutionnaire de l'autre côté du Détroit ne pourrait manquer de troubler), pour avoir adopté un avis tendant à renverser la charte, ou calculé pour produire le désordre en France; et que, s'étant abstenus, en principe, et lorsqu'ils pouvaient compter sur l'appui d'un grand nombre de leurs concitoyens, de toute intervention dans les affaires des gouvernemens plus faibles, qui ont voulu adopter des institutions libres, ils ne pouvaient se charger aujourd'hui et de la haine du peuple anglais et de celle des autres nations, en usant de leur influence pour rétablir le pouvoir arbitraire dans un des plus grands royaumes et des plus éclairés de l'Europe.

(Evening Mail.)

—Dans la séance du 26 Mars de la Chambre des Pairs, le comte de Limerick a présenté une pétition d'un ecclésiastique salarié de l'église d'Angleterre, le vicaire de Great Paxton, dans le Huntingdonshire, par laquelle il demande qu'on fasse cesser toutes les inhabilités civiles auxquelles les juifs sont soumis à cause de leur religion. Le noble lord a dit: "Cette pétition doit paraître quelque peu singulière émanant d'une telle source; mais quelque soit la différence de mes opinions sur ce sujet, le rev. *gentleman* est si respectable, que je ne peux me dispenser de mettre sa demande sous les yeux de vos seigneuries." Le pétitionnaire pense que le tems approche, où plusieurs des prophéties qui concernent les Juifs seront accomplies, et il croit que la Législature est dans l'obligation de faire tout ce qui dépend d'elle pour aider à leur conversion. (☞ A la bonne heure! du prosélitisme comme cela:)

—Mr Mundy a présenté des pétitions d'Aston, de Normanton, et de quinze autres endroits du comté de Derby, toutes contre le renouvellement de la charte de la compagnie des Indes.

Mr. Littleton a présenté trois pétitions demandant la liberté du commerce avec la Chine.

Londres, 29 Mars.

Les ministres napolitain et espagnol ont eu entrevue samedi avec le comte d'Aberdeen, au bureau des affaires étrangères.

Une députation des brasseurs, conduite par le col. Peel et M. Nash, s'est réunie samedi auprès du chancelier de l'Echiquier, à la trésorerie, et a eu une conférence avec le très honorable gentleman.

M. George Bankes a eu samedi une entrevue avec le duc de Wellington, à Strathfieldsaye.

Londres 27 Mars.

Le duc de Wellington est parti de la ville hier matin, entre 11 heures et midi, pour se rendre auprès de S. M. au palais de Windsor.

Les ambassadeurs français et russe ont eu hier une entrevue avec le comte d'Aberdeen, au bureau du ministre des affaires étrangères. Les ministres espagnol et prussien ont eu également hier une entrevue avec son excellence.

Don T. Madarena, l'un des chambellans de la jeune reine de Portugal, a expédié hier des affaires au bureau du ministre des affaires étrangères.

FEUILLETON.

LE GÉNÉRAL FOY.

Voilà un de ces hommes dont les portraits ne manqueront pas. On a beaucoup défini son éloquence, on a recueilli toutes les paroles qui sortaient de sa bouche; mais on a peut être trop négligé de définir l'homme pittoresque, et c'est à Mr. Nodier que nous devons le portrait réel que nous donnons ici: il est emprunté au No d'hier de la *Revue de Paris*.

"Foy commandait le 5ème régiment d'artillerie à cheval, où sa jolie figure et ses excellentes manières ne le distinguaient pas moins que son grade, au milieu d'une brillante élite d'officiers. Il avait déjà, et plus habituellement peut être, cet air de tête vif et impérieux dont tout le monde se souvient, et qui exprimait, à 25 ans, l'assurance d'une confiance légitime, mais qu'on trouvait un peu surabondante. Le reste de ses traits étaient loin de porter encore cette empreinte sévère que leur ont donnée, depuis, la méditation, la fatigue et la maladie. Ses formes potelées et un peu féminines, son embonpoint frais et fleuri, sa bouche vermeille et ses joues roses relevaient même, par un contraste frappant, la fierté de son regard. Il aurait pu se déguiser en femme chez Lycomède, mais il n'aurait pas été besoin de lui montrer un glaive pour lui faire trahir son sexe. Le moindre éclair de ses yeux aurait révélé Achille.

"Dans un cercle composé de ses amis, où le tour de la conversation exigeait pourtant quelques frais, il parlait beaucoup et très bien sur tous les sujets, mais avec moins d'enthousiasme que d'élégance, avec moins d'originalité que de coquetterie. — Le sarcasme, ou la maturité de l'âge et l'austérité des habitudes parlementaires lui ont sans doute interdit dans sa carière oratoire, était en ce tems là sa figure favorite. Je ne crois pas que personne l'ait jamais manié avec une verve plus incisive et plus pénétrante. Ses ennemis politiques doivent lui savoir gré de n'en avoir pas use contre eux. Il leur a fait grâce de la pièce la plus redoutable de son armure de tribun. Ce trait sanglant du discours, servi chez lui par un organe ferme et un peu strident, [illegible] dédaigneux de la lèvre supérieure qui lui était familier, se compensait ailleurs par des tours d'une politesse si exquise, qu'il aurait été dommage, [illegible] de mauvais goût de s'en offenser. Il blessait son adversaire, mais il ne le blessait jamais. Le mot restait, et la discussion finissait là.

Il y a loin, je l'avoue, de ces faibles esquisses à la grande image de Foy parvenu aux premières honneurs de la tribune, et je les recueille cependant, [illegible] d'une sorte d'amour, parce que je me croirais heureux [illegible] de ressemblances de détails sur les jeunes années de quelques hommes de l'antiquité auxquels j'associe volontiers celui qui, dans le culte de mes souvenirs, occupe Epaminondas et Philopœmen.

Le colonel Foy était donc un adversaire redoutable pour un tyran mal affermi, car il réunissait toutes les qualités qui recommandent la parole de l'homme, la bonne foi et le courage, le génie et la vertu; mais ce n'était pas un affranchisseur du genre humain. Il avait la causticité déchirante de la *bonderie sublime* et la dignité de caractère du jeune Caton, mais il n'en avait pas l'abnégation stoïque. Epris de tout ce qui se fait aimer, il était peu d'objets d'une ambition généreuse qu'il eût sacrifiés à la liberté; il n'en était point qu'il n'eût sacrifiés à la gloire. L'étendard de la patrie était pour lui le peuples, fixé de leurs affections; il crut avec raison pouvoir dire qu'il ne dégénérait pas d'hériter d'un nom triomphant. Il se rappelait sans doute, en s'y vouant avec tant d'autres braves, le mot chevaleresque de François Ier.: *Tout est perdu, fors l'honneur*; et il ne pensa plus qu'à conserver ce dépôt sacré, seul et pur, jusqu'à l'époque où il lui serait permis de servir, dans d'autres combats, les intérêts intimes du pays, sous un ordre de choses plus propice à la justice et à la vérité.

Heureux les hommes qui ont pu remplir comme lui toutes les conditions d'une destinée complète!

Un grand nombre d'électeurs ont résolu de soutenir Mr. A. BEAUVAIS comme candidat à la place de Gouverneur à l'élection prochaine.

☞ Un grand nombre d'électeurs soutiendra Mr. A. B. ROMAN comme candidat à la place de Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, à l'élection prochaine.

☞ Un grand nombre d'électeurs se proposent de voter pour Mr. ANTONIO DUCROS comme sénateur pour le 2d. district sénatorial aux élections de Juillet.

Havane.

PORT DE LA NOUVELLE ORLEANS

Expédiés.

Navire Andes, Tompkins, Liverpool, S P Morgan & Co.
Navire Saratoga, Bacon, Liverpool, G P et W C Bowers.
Barque Cyrus Butler, Mauran, Liverpool, L H Gale.
Brick Moro, Dolhonde, Baie de Honduras, P Bertus.
Goel, Orleans, Murrie, Mobile, [illegible] Capitaine.
Bateau Signal, Goffin, Charleston, Capitaine.

☞ Le bateau de remorque Shark, Wood, est parti hier après midi pour la barre du S. O., avec les navires Wm Brown et Sarah Parker.

Arrivés.

Bateau à vapeur Daniel Boone, Buckner, en 6 jours de Louisville, avec un chargement assorti à divers consignataires.

Bateau à vapeur Pasquemine, de [illegible] ville, avec 19 passagers.

Goel Nimphus, Fitts, de Franklin, avec 17 hts sucre et 190 peaux à P Smith et co.

Entrés.

Navire Siroc, Marshall, de Liverpool, avec du sel à J H Field et cie.

THEATRE D'ORLEANS.

MR. ARISTIPPE.

DIMANCHE, 9 Mai 1830.

Dernière représentation de Mlles.

CELESTE

ET

CONSTANCE,

Réunies à Mlles. *Adèle et Esther Ravenel.*

Une représentation

Des Pages du Duc de Vendôme,

Grand ballet pantomime par Mr. Aumer de l'Académie de musique de Paris, orné de tout son spectacle. Le spectacle commencera par

Tartuffe ou l'Imposteur,

Comédie en 5 actes, par Molière, dans laquelle

Mr. ARISTIPPE

jouera le rôle de *Valère.*

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le cours de la farine fraiche étant aujourd'hui de $4.00 le baril, d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de Lundi,) cinquante deux onces de pain pour un escalin.

7 mai. D. PIREUR, maire

AVIS AU PUBLIC.—Tous ceux qui doivent à la succession de feu sieur *Etienne Durantiau*, sont invités, par le présent, à payer entre les mains du sieur Antoine Roubet, son exécuteur testamentaire, le montant de leur dette dans un mois, à compter de ce jour; et tous ceux à qui il est dû par la dite succession, sont priés de faire connaître dans le même délai, le montant de leur créance, au dit sieur Roubet, et qualités, ou à J. M. Vinot avocat, nommé pour représenter les héritiers absens du dit défunt, ou enfin à B. Pignon, conseil du dit exécuteur testamentaire, et avocat de la dite succession.

8 mai—4t. 1ps. A. ROUBET.

GUILLAUME a l'honneur de prévenir le public, que les bains de l'Hôtel de la Marine sont en grande activité; il n'a rien négligé pour que les personnes qui désirent être servies avec promptitude n'aient rien à souhaiter tant pour l'exactitude que pour la propreté.

On trouvera aussi dans cet établissement des consommés de santé, des bouillons rafraichissans et une carte variée pour les personnes qui voudront déjeûner en sortant du bain, en prévenant le garçon dix minutes d'avance.—Le prix des bains est de [illegible]

VENTE PAR LE MARSHAL

Bain contre Mr. M'Cullen—A. Lafferanderie va. le même.

En vertu de writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le Mercredi 19 du courant, à midi, à la bourse Hewlett, UN CHEVAL et un DRAY saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
8 Mai. *Marshal.*

Perillat cadet contre *P. Nicole—A. S. L. Palmer* contre *le même.*

En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. [illegible] conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, jeudi, 20 du courant, à 4 heures de l'après-midi, à l'enseigne des rues Royale et St Philippe, une quantité de COMMESTIBLES, Comptoir et autres fournitures, saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
8 Mai. *Marshal.*

E. Bayes *contre* S. Dehow.

En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, Mardi 18 du courant, à 4 heures de l'après midi, sous le principal, 1 bureau, chaises, 1 armoir, tapis, livres, chaises &c., de plus 3 Vaches, saisis dans l'affaire ci-dessus.
8 mai. L. DAUNOY, marshal.

Bain *contre* McCullen.

En vertu d'un writ de saisie, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le Mardi 18 du courant, à l'heure de midi, à la bourse Hewlett, un Cheval et un Dray, saisis dans l'affaire ci-dessus.
8 mai L. DAUNOY, marshal

Les soussignés propriétaires d'écuries publiques en cette ville convaincus par l'expérience que les crédits enlèvent les bénéfices que peuvent faire leur établissemens. Previennent les personnes qui voudront bien à l'avenir leur accorder leur pratique, qu'ils ne loueront plus qu'au comptant.

F. BUISSON, L. A. PIONEGUY et frère.
7 mai—3f.

Nourrice a Louer.

On offre à louer une maîtresse ayant un enfant âgé de six semaines, comme Nourrice. Elle est très saine, et en même tems, bon S'adresser au bureau de cette feuille. 7 Mai

CHEVAL EPAVE.

Il a été conduit à [illegible] soussigné, un cheval [illegible], front blanc, [illegible] de derrière [illegible] de derrière du côté du [illegible] malade.

Le propriétaire est prié à venir le réclamer en payant les [illegible] ou autrement il sera vendu samedi prochain, 8 du courant, midi, au lieu ordinaire des ventes par P. A. [illegible]
[illegible]3 FRED. BUISSON.

POUR BORDEAUX.—(Départ du 5 au 10 mai.)

Le beau navire de 1ère classe, HENRY ASTOR, doublé, cloué et chevillé en cuivre, cap. P. Destebecho; partira pour le susdit port, du 5 au 10 mai. Pour fret de 150 à 200 balles de coton, et pour passagers, qui seront parfaitement logés et traités, s'adresser au capt à bord ou à
16 avril. V. ROUMAGE.

POUR LA HAVANE.

Sortira del 5 al 10 de mayo, la hermosa en cuivre la HENRY-ASTOR, fornida en cobre, su capitan P. Destebecho, admite 200 pacas de algodon. Por flete y tambien los pasageros que gustan, los cuales tendran las mayores comodidades. Darán razon á bordo, ó en casa de V. ROUMAGE. 17 de abril

POUR LA VERA-CRUZ.

La goëlette paquebot NEMILI, capitaine H. Martin, fine vaillier, doublée et chevillée en cuivre [paquebot régulier] ayant la moitié de son chargement prêt et allant à bord, partira positivement pour le dit port Dimanche 9 Mai, pour le reste de son chargement ou passage, ayant de superbes emménagemens s'adresser à bord vis-à-vis la rue Conti, ou à
4 mai—6 SIMON CUCHILLU.

AUJOURD'HUI!

LOTERIE

DE L'EGLISE CATHOLIQUE DE

Bâton-Rouge,

NEUVIEME CLASSE DE 1830.

Le Tirage aura lieu positivement le Samedi 8 de Mai 1830, à 5 heures du soir.

PROSPECTUS.—

1	Lot de	$12000	est	$12000
1	" "	4000	"	4000
1	" "	1200	"	1200
1	" "	900	"	900
1	" "	800	"	800
1	" "	684	"	684
6	" "	600	"	3600
6	" "	400	"	2400
6	" "	200	"	1200
156	" "	45	"	7020
156	" "	20	"	3120
624	" "	8	"	4992
7800	" "	4	"	31200
8754 Lots				$75,080

Prix des Billets.

Entiers $4—demis et quarts en proportion. Livrets de dix billets (garantis ne pas tirer moins $16) $40.

On pourra se procurer des billets au bureau du Directeur, rue Bienville, No 41 près l'encoignure de la rue de Chartres.

M. et madame Monier, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils viennent d'ouvrir une école pour les jeunes demoiselles.

PRIX.

Pour apprendre à lire et à écrire, $4.
Pour apprendre le Français, l'Anglais, l'Arithmétique raisonnée et la Géographie 8
Pour l'Espagnol 2

Leur demeure est dans la rue St. Pierre, entre la rue Royale et la rue Bourbon, presque vis-à-vis le bureau du Gouverneur.

Ils prendront des demi-pensionnaires.
4 mai—3

Mr. GUILLAUME has the honor to inform the community that the PUBLIC BATHS at the *Hotel de la Marine*, are in full activity, and that he has neglected nothing in order that persons who want to be quickly attended to should have nothing left to wish either on account of carefulness or cleanliness.

Excellent and healthy jelly broths, refreshing broths, together with a well assorted ordinary shall always found ready in that Hotel for persons who should wish to breakfast after the bath; in giving notice of it to the attendants ten minutes in advance.

The price of a bath is 50 cents.

STRAY HORSE.

Was brought to the stable of the undersigned, a [illegible] white forehead [illegible] two hind feet white [illegible] left hind foot sick.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. MOSSY.

Il sera vendu à l'encan, Lundi 10 du courant, à 5 heures de l'après midi, sur la Levée, près des Magasins Bleus, à peu près 90 tonneaux bois de teinture, en débarquement du brick Vulcan, cap. Arnold, venant de Tampico. 8 mai.

PAR F. DUTILLET.

Il sera vendu à l'encan, vendredi 14 mai courant, à 11 heures du matin, sur les lieux mêmes, l'établissement connu sous le nom du *Café du Commerce*, situé rue St. Louis, maison de Mr. N. Girod.

Cet établissement composé de deux salles, dont une est sous-louée présentement, possède 2 grands comptoirs, 2 glaces françaises, étagères, et en général tous les meubles et ustensiles qui lui sont nécessaires, ainsi qu'un grand assortiment de liqueurs de toute espèce: il est bien achalandé et peut-être tenu à peu de frais.

Les personnes qui desireraient avoir de plus amples renseignemens pourront s'adresser dans l'établissement même, à Mr. Petit qui leur donnera connaissance de l'inventaire.

Conditions de la vente:—Un tiers comptant, un tiers à 60 jours et un tiers à 4 mois, en billets portant deux endossemens à satisfaction du vendeur. 6 Mai—6t

PAR F. DUTILLET.

Il sera vendu à Pencan, Samedi 8 Mai courant, à midi, à la bourse Hewlett: UN DEMI TERRAIN appartenant à la succession de feu Noël Carrière, mesurant trente un pieds français de face, sur 120 de profondeur, située rue Bienville, entre celles Bourgogne et des Remparts, attenant d'un côté à la propriété de J. Poydras et de l'autre à celle de Townsend, conformément au plan dressé par Jh. Pilié, voyer de la ville, et qui sera exhibé au moment de la vente. Conditions: un tiers comptant, un tiers à six mois et le reste à 12 mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 5 mai—5

PAR T. MOSSY.

Jeudi, 13 du courant, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi précis.

DEUX MAISONS faisant encoignure des rues Dauphine et Toulouse. Ces deux édifices sont construits en briques; on les vendra séparément: les dimentions des terrains seront annoncés au moment de la vente.—Les personnes désirant acheter, sont priées d'aller visiter les propriétés.

Conditions.—Un tiers comptant, un tiers au 1er. Mai 1831, un tiers au 1er. Février 1832, en billets endossés, &c. 4 mai

PAR T. MOSSY.

Il sera vendu le Samedi 8 de Mai prochain, à 10 heures, par ordre des syndics de Thomas Spencer, au magasin ci devant occupé par lui, rue de Chartres, entre Bienville et Conti, le fonds de marchandises sèches abandonné par le dit insolvable à ses créanciers.—Conditions, Comptant. 29 avril.

PAR T. MOSSY.

Il sera vendu à la Bourse, le Lundi 17 courant, à midi,

Le brick VULCAN, de 127 44-94 tonneaux ou à peu-près. Il porte environ 11,000 barils et était ci-devant le brick français Amédée. Il a été trouvé abandonné en mer, a été amené dans ce port, condamné et vendu par ordre de la cour. C'est un bon navire très-solide, construit en chêne français, et n'a fait qu'un voyage à Tampico après les réparations considérables qu'il a subies dans ce port où il a été entièrement doublé et chevillé en cuivre. La voiture est excellente et ce navire excellent sous tous les rapports, peut être mis en mer à très peu de frais.

Ce navire décharge maintenant sa cargaison au poteau No. 20, où on peut le visiter en s'adressant au capitaine Arnold à bord, à Messrs. Thompson A Co, No 50 rue de Chartres, ou à l'encanteur.

Conditions—6 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. Si l'on desire un crédit plus long, on accordera 6 mois de plus, moyennant l'intérêt de la banque en donnant son billet, et la déduction d'un intérêt égal sera faite à l'acheteur, s'il desire payer comptant.
7 Mai.

PAR T. MOSSY.

Il sera vendu le Mercredi 12 Mai prochain, à 4 heures de l'après midi, dans la rue du Canal, vis-à-vis le magasin de M. John M'Millan,

600 pièces toile d'emballage, 42 pouces, d'Inverness et de Dundee, à six et neuf mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. 27 avril

F. DUTILLET.

Il sera vendu le 26 Mai prochain, à la Bourse, plusieurs beaux ARPS DE TERRE, situés au faubourg Saulet. Ainsi, plusieurs ESCLAVES créoles et à talens; une MAISON de maître, de sept pièces et deux caves, avec divers autres bâtisses dépendant de la dite maison; un joli potager, verger, orangerie, le tout en très-bon état. De plus, le tenderain si sera vendu sur les lieux, rues St. Thomas et Edmond, tous les Meubles dépendants de la dite maison. Conditions au moment de la vente.

Conditions pour les immeubles et esclaves:—A 6, 12, 18 et 24 mois, avec billets endossés à satisfaction et hypothèques jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés chez F. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 avril—7 2ps

Toile d'Allemagne.

200 pièces Platilles; 600 do. Estoupilles, 250 do. Bretagne, ayant droit au *drawback*, à vendre par W. & J. MONTGOMERY,
6 Mai—1m. *No. 46, rue de la Démarche.*

AVIS—Une Dame pouvant fournir de bonnes recommandations, desirerait trouver à s'employer dans une famille respectable qui s'absenterait de cette ville durant l'été, en qualité de femme de chambre ou gardienne d'enfans. S'adresser au bureau de cette feuille. 6 mai.—3

CAFE' DE LA LEGION.

Les soussignés ont l'honneur d'informer le public et leurs amis en général, qu'ils ont établi un café sous le titre ci-dessus mentionné, dans la rue Condé, encoignure Dumaine, où ils osent se flatter que d'après les soins qu'ils porteront à leur établissement, mériter la confiance de tous ceux qui l'honoreront de leur présence.
4 mai—3 AUGUSTIN OBIOL & CO.

CAFE' DE LA LEGION.

El que subscrive tiene el honor de informar al público y á sus amigos, que acaba de establecer un café, con el título mencionado, en la calle de Condé esquina á la de Dumaine; en donde ofrece servir con la mayor atencion y esmero á cuantos se sirvan honrarlo con su asistencia, para lo cual no ha olvidado ninguna clase de gastos.
4 de mayo AUGUSTIN OBIOL y Co.